



Calédonienne
des Eaux

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT



ACCREDITATION
N° 1-5711
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
ESSAIS WWW.COFRAC.FR



Page 1 / 2

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: NOUMEA STEPS Exploitation	Echantillon prélevé par	: AMABILI.Bélinea
N° d'enregistrement	: 1802628	Date de prélèvement	: 20/07/18 à 9:20
Nature du prélèvement	: EAU USEE	Date d'arrivée au laboratoire	: 20/07/18 à 9:50
Lieu du prélèvement	: STEP ANSE VATA - EAU TRAITÉE BILAN 24 HEURES	Date début d'analyse	: 20/07/18
		Date de validation	: 27/07/18
		Température du contenant	: 7,9°C

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES				
pH (2)..... (Méthode d'analyse : NF EN ISO 10523)	7,6		6,5 à 8,5	
Titre alcalimétrique complet..... (Méthode d'analyse : MÉTHODE INTERNE)	18,7	°f		2,0
Température de mesure du pH..... (Méthode d'analyse : THERMOMÈTRE)	22,2	°C		0,1
PARAMETRES INDÉSIRABLES				
Azote total..... (Méthode d'analyse : ISO 29441 : AVRIL 2010)	4,0	mg/l en N	15,0	0,5
Nitrites..... (Méthode d'analyse : NF EN ISO 10304-1)	< 0,2	mg/l en N		0,2
Nitrates..... (Méthode d'analyse : NF EN ISO 10304-1)	< 0,2	mg/l en N		0,2
Ammonium..... (Méthode d'analyse : NF ISO 15923-1)	3,33	mg/l en N		0,05
Azote de Kjeldahl..... (Méthode d'analyse : CALCUL)	3,8	mg/l en N		0,5
Phosphore..... (Méthode d'analyse : NF EN ISO 15681-2)	1,6	mg/l en P	2,0	0,1
Phosphates..... (Méthode d'analyse : NF ISO 15923-1)	2,7	mg/l en PO4		0,2
PARAMETRES CHIMIQUES				
Demande biochimique en oxygène..... (Méthode d'analyse : MES. MANOMETRIQUE OXITOP)	5	mg/l en O2	25	1
Matières en suspension (2)..... (Méthode d'analyse : NF EN 872)	4,25	mg/l	35,00	2,00
ST-DCO (2)..... (Méthode d'analyse : ISO 15705)	21	mg/l en O2	125	3

PROVINCE SUD direction de l'environnement	ARRIVÉE : N° 20185-2018/5 - 9 AOUT 2018
Dir	CM Conseil Scient.
	CM Code ENV
	CM Projets Transv.
	CE Com
	SGN
	SAF
	SICIED
	SCBT
	PPPB
	PZF
AFFECTÉ	
COPIE	
OBSERVATIONS	VN 16/03 17/03 BICPE/LB

(2) Paramètre couvert par l'accréditation

COMMENTAIRES :

Paramètres analysés conformes à la réglementation NE

- L'azote est inférieure à la valeur limite fixée à 15 mg/l.
- La DBO est inférieure à la valeur limite fixée à 25 mg/l.
- Les MES sont inférieures à la valeur limite fixée à 35 mg/l.
- Le phosphore est inférieur à la valeur limite fixée à 2 mg/l.
- La DCO est inférieure à la valeur limite fixée à 125 mg/l.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 27 Juillet 2018



Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a